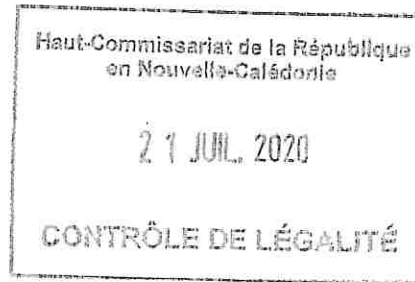




N° 2020/59
du 20 juillet 2020



DELIBERATION

portant désignation des représentants de la commune au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal du Grand Nouméa

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 03 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et notamment l'article L. 163-4,
- VU les statuts du Syndicat intercommunal du Grand Nouméa,
- VU le renouvellement du conseil municipal intervenu le 28 juin 2020,
- Considérant que chaque commune est représentée dans le comité du syndicat de communes par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants, élus par les conseils municipaux des communes intéressées,

DECIDE

ARTICLE 1^{er}:

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 121-12 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

ARTICLE 2 :

Sont désignées pour représenter la commune au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN), les personnes dont les noms suivent :

Membres titulaires	Membres suppléants
Willy GATUHAU	Maryline D'ARCANGELO
André GUERRY	Sosefo LEMO

ARTICLE 3 :

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Haut-Commissariat de la République
Nouvelle-Calédonie
21 JUIL 2020
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 4 :

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à la commissaire déléguée de la République pour la province Sud, au SIGN, notifiée aux intéressés et affichée à la porte de la mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL



LE MAIRE

Willy GATUHAU

Handwritten signatures of council members and other officials, including the Mayor's signature.

AMPLIATIONS :

- Registre.....1
- SAS.....1
- SG.....1
- SGA.....2
- Cabinet.....1
- Trésorerie de la Province Sud.....1
- SIGN.....1
- Nouméa.....1
- Dumbéa.....1
- Mont-Dore.....1
- Intéressés.....4
- Archives.....1
- Affichage.....2

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU
de la transmission effectuée le 21 JUIL 2020
de la notification effectuée le 21 JUIL 2020
de la publication effectuée le 21 JUIL 2020
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général
Philippe MOUTON

POUR AMPLIATION
Païta, le 21 JUIL 2020